

I

L'Ambassadeur du Canada à la Suisse au Chef du Département Politique  
Fédéral de Suisse  
No. 2

BERNE, le 10 janvier 1958.

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord entre le Gouvernement du Canada et le Conseil fédéral suisse, relatif aux services aériens, signé aujourd'hui à Berne, et de proposer qu'en attendant la ratification par nos Gouvernements respectifs, les dispositions de l'accord soient applicables à titre provisoire.

Je serais reconnaissant d'apprendre si le Conseil fédéral suisse approuve cette proposition. S'il en est ainsi, je suggère que cette Note et votre réponse constituent un arrangement à cet effet entre nos deux Gouvernements, lequel entrerait en vigueur immédiatement.

Veillez agréer, Excellence, l'assurance renouvelée de ma très haute considération.

EDMOND TURCOTTE

Monsieur Max Petitpierre,  
Conseiller Fédéral,  
Département Politique Fédéral,  
BERNE